

## ***Maisons d'***

## Source des données et définitions

Les données comprises dans cet article proviennent de l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1994-1995. Cette enquête a été mise au point dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale (1991-1995) du gouvernement fédéral de concert avec les administrations provinciales et les associations de maisons d'hébergement et a été financée par le Bureau des femmes et le Bureau des enfants de Santé Canada. L'enquête vise à recueillir des données sur les services offerts par les installations pour femmes violentées et sur les caractéristiques de la clientèle desservie.

En 1992, un questionnaire d'une page a permis de recueillir des données de base sur les services et la clientèle, et en 1993, une enquête plus approfondie a permis de recueillir des données plus détaillées. Certaines questions de l'enquête de 1992-1993 ont été reprises en 1995.

L'enquête de 1994-1995 a été effectuée par la poste. Parmi les 405 maisons d'hébergement fournissant des services aux femmes victimes de violence, 365 ont renvoyé leurs questionnaires dûment remplis, soit un taux de réponse de 90 %. Des questionnaires distincts ont été remplis par les installations qui comptaient deux résidences ou plus au même nom ou à la même adresse.

Même si tout a été fait pour que toutes les installations en exploitation au moment de l'enquête soient incluses, les établissements qui ont ouvert leurs portes après la série initiale de consultations peuvent avoir été exclus. On part du principe que le nombre d'omissions est minime, mais il est impossible d'évaluer les répercussions de la sous-déclaration.

Le questionnaire a permis de recueillir des données sur deux périodes : des données annuelles se rapportant aux 12 mois précédant le 31 mai 1995 (par exemple, le nombre d'admissions), et un recensement de la clientèle, le 31 mai 1995 (par exemple, le nombre de résidents, la raison de l'admission). Des données sur le nombre et le genre d'installations, ainsi que sur leur répartition géographique, sont disponibles pour les 405 établissements. Toutefois, des données plus détaillées ne sont disponibles que pour les 365 installations qui ont répondu à l'enquête.

Par **admissions**, on entend l'acceptation officielle par l'établissement d'un(e) résident(e), qui se voit attribuer un lit, un lit d'enfant, une couchette, une chambre (unité) ou un appartement. Une femme et ses trois enfants comptent pour quatre admissions. Une admission est compté chaque qu'une personne est officiellement

enregistrée, même si ce n'est pas le premier séjour de cette personne. Par conséquent, étant donné qu'une personne peut être admise plus d'une fois par année, les statistiques correspondent à un nombre d'admissions et non pas de personnes.

Par **enfants**, on entend les enfants à charge de sexe masculin ou féminin, âgés de 18 ans ou moins, accompagnés par un parent. Dans le cas où, par exemple, une femme de 16 ans est admise dans une installation, elle doit être comptée comme un enfant si elle accompagne sa mère. Par contre, si elle se rend seule à l'organisme, elle doit être comptée comme une adulte appartenant au groupe des 15 à 19 ans.

**Rapports avec l'agresseur** : les conjoints ou partenaires englobent les personnes vivant en union de fait. La catégorie «autre» comprend les amoureux ou anciens amoureux; les membres de la famille (par exemple, les parents, les enfants [violence envers les personnes âgées], ou la belle-famille); les amis/connaissances; les fournisseurs de soins; les inconnus et les autres personnes.

Les **soins de santé** reçus par les résidents comprennent les services psychiatriques.

Les **services de protection de l'enfance et les services à la famille** comprennent les services d'aide à l'enfance, par exemple ceux de la Société d'aide à l'enfance ou d'autres organismes de protection de l'enfance.

Les **services adaptés aux différences culturelles à l'intention des enfants autochtones** ne sont pas nécessairement des services conçus spécialement pour eux, mais peuvent faire partie d'autres services offerts aux enfants. Par «enfants autochtones», on entend ceux qui sont Inuit, Indiens inscrits et Indiens non inscrits. De même les **services adaptés aux différences culturelles à l'intention des enfants des minorités ethnoculturelles ou visibles** ne sont pas nécessairement des services conçus spécialement pour eux, mais peuvent faire partie d'autres services offerts aux enfants. Par enfants des minorités ethnoculturelles ou visibles, on entend ceux qui ne sont pas d'origine britannique, française ou autochtone.

Les données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1994-1995 sont maintenant disponibles. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Sous-section des demandes d'information au (613) 951-1746; ou par télécopieur au (613)-951-0792, Division des statistiques sur la santé.

L'agresseur était généralement le conjoint ou le partenaire. Dans 64 % des cas, il s'agissait du conjoint ou du partenaire (en union de fait) actuel, et dans 21 %, d'un ex-conjoint ou d'un ex-partenaire (voir *Violence envers les femmes*). Les autres types comptés chaque fois qu'une personne est de rapports représentaient 12 % des cas. (Dans trois pourcent des cas, le type de rapports n'a pas été déclaré).

### Violence envers les femmes

Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993, de Statistique Canada<sup>1</sup>, 51 % des femmes âgées de 18 ans et plus (environ 5,4 millions de femmes) ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans, et 10 % (un peu plus d'un million) ont été victimes d'un acte de violence au cours des douze derniers mois. (Le terme «violence» désigne les agressions physiques ou sexuelles qui correspondent aux définitions de ces infractions prévues par la loi et qui amèneraient la police à intervenir.) Les femmes qui avaient été victimes de violence dans les 12 mois précédents avaient tendance à être relativement jeunes. Un tiers d'entre elles étaient âgées de 18 à 24 ans, et un autre tiers, de 24 à 35 ans.

Vingt-neuf pour cent des femmes ayant déjà été mariées ou ayant vécu en union de fait ont été victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un conjoint précédent, depuis l'âge de 16 ans : 15 % des femmes actuellement mariées ont dit avoir subi des actes de violence infligés par leur conjoint actuel, et 48 % des femmes qui ont déjà été mariées ont déclaré avoir subi des actes de violence. Une femme sur cinq victime d'actes de violence de la part d'un conjoint précédent a indiqué que les actes ont été commis pendant ou après la séparation et, dans le tiers de ces cas, la violence s'est aggravée au moment de la séparation.

Un nombre important de femmes victimes d'actes de violence de la part d'un conjoint a indiqué avoir été battues, agressées sexuellement, étranglées ou avoir été rappée avec un objet quelconque et 5 % se sont vues menacées avec une arme à feu ou un couteau. Les actes de violence prenaient souvent plusieurs formes à la fois. Par exemple, même si les femmes ont déclaré plus fréquemment avoir été poussées, empoignées ou bousculées, seulement 5 % des femmes violentées ont indiqué qu'il s'agissait de la seule forme de violence dont elles avaient fait l'objet de la part de leur conjoint ou partenaire.

Près de la moitié (45 %) des actes de violence contre les femmes ont impliqué des blessures physiques. Parmi les femmes qui avaient été blessées, 43 % ont reçu des soins médicaux. Toutefois, seulement 26 % des victimes d'agression ont signalé l'incident à la police. L'agresseur a été arrêté ou accusé dans 28 % des cas signalés, et 79 % ont comparu en jugement.

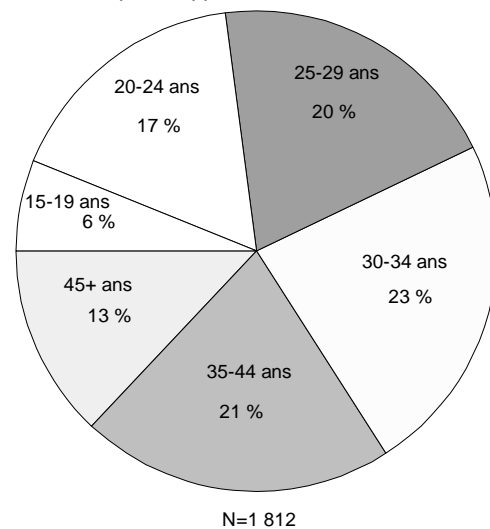
Pour 34 % des victimes d'agression de la part d'un conjoint, les agressions ou menaces d'agression étaient tellement graves que ces personnes ont craint pour leur vie. Le pourcentage était plus élevé (45 %) dans le cas des mariages antérieurs. L'Enquête sur l'homicide de Statistique Canada montre que, de 1991 à 1993, 239 femmes ont été tuées par leur conjoint ou conjoint de fait actuel ou précédent<sup>2</sup>. Plus de la moitié de ces homicides faisaient suite à une histoire de violence familiale.

Les femmes qui échappaient à des situations de violence étaient relativement jeunes (graphique 1). Près du quart d'entre elles avaient moins de 25 ans, et 43 % étaient âgées de 25 à 34 ans. La majorité des enfants accompagnant ces femmes avaient moins de 10 ans. En fait, 10 % des enfants avaient moins d'un an, et 36 % avaient de 1 à 4 ans.

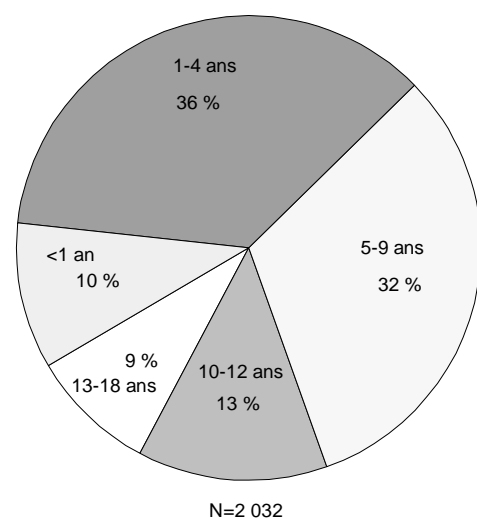
### Graphique 1

#### Âge des personnes dans des maisons d'hébergement et autres refuges d'urgence, le 31 mai 1995

Femmes qui échappaient à des situations de violence



Enfants accompagnant



Source: Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1994-1995

Un quart des femmes avaient reçu des soins de santé par suite du dernier incident de violence subi : 3 % ont dû être hospitalisées, 11 % ont eu besoin de consultations externes répétées, et 11 % ont eu de besoin d'une consultation externe. Leurs enfants étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir besoin de soins de santé par suite de l'incident de violence : moins d'un pour cent a été hospitalisé, tandis que 4 % ont eu besoin de consultations externes répétées, et 5 % ont eu besoin d'une consultation externe.

Le tiers des femmes victimes de violence avaient déclaré l'incident le plus récent à la police, et des accusations avaient été portées pour à peu près la moitié des cas déclarés (tableau 1). Par ailleurs, pour 19 % des cas de violence, une ordonnance restrictive avait été rendue.

Tableau 1

**Le rôle joué par le système judiciaire, des femmes résidant dans des maisons d'hébergement et autres refuges à cause de la violence, selon la province ou territoire, le 31 mai 1995**

	Total des femmes admises pour cause de violence	Une ordonnance restrictive a été rendue* 1	Cas signalé à la police 1	Accusations portées 1
		% des cas	% des cas signalés	
<b>Canada</b>	<b>1 862</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>56</b>
Terre-Neuve	15	-	13	100
Île-du-Prince-Édouard	8	-	-	-
Nouvelle-Écosse	68	32	47	69
Nouveau-Brunswick	29	10	24	57
Québec	426	16	31	61
Ontario	746	14	28	49
Manitoba	87	55	48	86
Saskatchewan	61	13	38	65
Alberta	167	11	39	48
Colombie-Britannique	232	28	43	52
Yukon	10	50	50	80
Territoires du Nord-Ouest	13	38	46	-

**Source :** Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées 1994-1995

\* Une ordonnance restrictive peut être obtenue même si le cas n'a pas été signalé à la police.

1 Épisode le plus récent de violence

## Plus de 85 000 admissions

Dans les 12 mois qui ont précédé le 31 mai 1995, les 356 installations ayant répondu à la question de l'enquête ont enregistré 85 259 admissions, soit : 44 516 femmes et 40 743 enfants (tableau 2). La majorité des personnes (80 %) ont été admises dans des maisons d'hébergement, et en second lieu dans des refuges d'urgence (12 %). Les logements de deuxième étape, les centres de ressources familiales et les réseaux de maisons d'hébergement n'ont enregistré chacun que 2 % des admissions; les autres 2 % se retrouvant dans d'autres genres d'installations.

Tableau 2

**Admissions dans des maisons d'hébergement et autres refuges dans les derniers 12 mois, selon la province ou territoire, le 31 mai 1995**

	Admissions			
	Total	Nombre	Par 1 000 âgées de 15-64	Enfants
<b>Canada</b>	<b>85 259</b>	<b>44 516</b>	<b>5</b>	<b>40 743</b>
Terre-Neuve	620	349	2	271
Île-du-Prince-Édouard	353	165	4	188
Nouvelle-Écosse	2 744	1 503	5	1 241
Nouveau-Brunswick	1 418	737	3	681
Québec	14 302	8 245	3	6 057
Ontario	29 917	16 127	4	13 790
Manitoba	5 242	2 594	7	2 648
Saskatchewan	2 777	1 116	4	1 661
Alberta	11 482	5 250	6	6 232
Colombie-Britannique	14 665	7 653	6	7 002
Yukon	632	320	31	312
Territoires du Nord-Ouest	1 117	457	23	660

**Source :** Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1994-1995

**Nota :** Les données ont été fournies par 356 installations.

Au niveau national, le taux d'admission des femmes âgées de 15 à 64 ans était de 5 pour 1 000. Le taux variait selon la province, allant de 7 admissions pour 1 000 femmes au Manitoba, à 2 pour 1 000 femmes à Terre-Neuve<sup>b</sup>. Toutefois, les

<sup>b</sup> Étant donné le petit nombre d'installations à Terre-Neuve, celles qui n'ont pas fourni de chiffres pourraient avoir fait diminuer notablement le taux de la province.

territoires avaient les taux les plus élevés : 31 admissions pour 1 000 femmes au Yukon et 23 pour 1 000 femmes dans les Territoires du Nord-Ouest.

### Services fournis aux enfants

Outre l'hébergement, la plupart des installations offraient à leurs résidents une gamme variée de services, dont de nombreux à l'intention des enfants<sup>c</sup>. Les plus courants étaient les cours de counselling personnel pour enfants et les cours de compétences parentales, offerts par près de trois quarts des établissements. Plus de la moitié des établissements offraient des services de counselling de groupe et de soutien pour les enfants, ainsi que des services de garde. Un quart d'entre eux fournissaient des services de protection de l'enfance et des services à la famille, mais les clients étaient plus susceptibles d'être dirigés vers d'autres organismes pour obtenir ce genre de services (77 % des installations ont indiqué avoir procédé de cette façon). Nombre des installations dirigeaient aussi des résidents vers des organismes de l'extérieur pour du counselling individuel pour les enfants (71 %) et des cours en compétences parentales (60 %). Même si certains établissements offraient des cours scolaires et des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des enfants autochtones, ainsi que des enfants des minorités ethnoculturelles ou visibles, leurs responsables avaient tendance à diriger ces enfants vers des organismes de l'extérieur pour obtenir ces services.

Certaines installations fournissaient aussi des services conçus pour les enfants aux non-résidents, ces services prenant le plus souvent la forme de counselling individuel (39 %) et de counselling de groupe (31 %) à l'intention des enfants. Très peu d'installations (moins de 15 %) offraient des services de garde et des cours en compétences parentales aux non-résidents. Dans le cours d'une journée ordinaire, les 266 refuges qui ont fourni de telles données ont reçu au total plus de 3 000 demandes de la part de non-résidents; et dans environ six cas sur 10, les services recherchés étaient autres que l'hébergement.

<sup>c</sup> L'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1994-1995 comportait des questions uniquement au sujet des services fournis à l'intention des enfants. Des renseignements sur les autres services offerts par ces installations sont disponibles dans l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1992-1993.

### Bibliographie

1. Statistique Canada. Enquête sur la violence envers les femmes, *Le Quotidien*, n° 11-001F au catalogue, 1993, 18 novembre : 1-9.
2. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. Enquête sur l'homicide, 1991-1993. Données non publiées.